
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

Procès-Verbal

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-huit décembre, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Vivaroise de Vivier-Au-Court, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Date de la convocation : 12 Décembre 2018

Etaient présents :

M. LE BRETON Philippe, **M. MILARD** Jean-Louis , **M. DROUARD** André, **M. LEPAGE** Guy, **M. BANA** Mistral, **M. PETITDAN** René, **M. NORMAND** Michel, **M. DULIN** Michel, **M. DELFORGE** Pierre, **M. COLINET** Jean-Paul, **Mme AIT MADI** Virginie, **Mme BANOUH** Fatiha, **M. BARTHELEMY** Alain, **M. BECKRICH** Hervé, **M. CHAOUCHI** Salah, **M. DARKAOUI ALLAOUI** Darkaoui, **Mme DISANT** Marie, **M. DUFLOX** Michael, **M. FOSTIER** Patrick, **M. HUART** Yves, **Mme JOSEPH** Else, **M. MARECHAL** Guillaume (jusqu'au point 14), **M. MARQUET** André, **Mme MILLET** Sandrine, **Mme MOSER** Marie-José, **M. MOINE** Eric, **M. RAVIGNON** Boris, **M. WUATELET** Arnaud, **M. DALLA ROSA** Sylvain, **Mme FLORES** Maryse (jusqu'au point 15), **M. LUCZKA** Guillaume, **M. PINTEAUX** Jean-Luc, **Mme LAPORTE** Dominique, **Mme MINEUR** Sarah, **M. MARTINOT** Daniel, **M. GREGOIRE** René, **M. BRANZ** Cédric, **M. LENOBLE** Bernard, **M. ROUMY** Daniel, **M. PETITFRERE** Robert, **M. DERUISSEAUX** Dominique, **Mme MAHUT** Raymonde, **M. GODIN** André, **M. RENVOY** Jean-Pierre, **M. CLAUDE** Philippe, **M. CALVI** Gérard, **M. STRINGER** Bernard, **M. DEBAIFFE** Ghislain, **M. FREROT** Jean-François, **Mme HUBERT-KRANTZ** Marie-Françoise, **M. GIBARU** Bernard, **M. WAFFLARD** Dominique, **M. LECOULTRE** Florian, **M. LOTTIN** Patrick, **Mme OSTROWSKI** Marie-Louise, **Mme DEBREUX** Marie-Pierre, **M. KRAUSS** Gérard, **Mme MAJCHRZAK** Joëlle, **M. BEAUFHEY** Alain, **M. FELIX** Daniel, **M. WATELET** Roger, **M. GILLET** Frédéric, **M. CANOT** Philippe, **M. BESSADI** Farid, **Mme DE BONI** Marzia, **M. DISCRIT** Yannick, **M. HERBILLON** Didier, **Mme HUCORNE** Monique, **Mme HUSSON** Elisabeth, **M. MARCOT** Franck, **Mme SILICANI** Marie-Inès, **M. AUPRETRE** Denis, **M. CARBONNEAUX** Gérard, **M. DUPUY** Jérémy, **Mme LANDART** Evelyne, **M. BOUCHER** Jean-Louis, **M. MANZONI** Thierry, **Mme NICOLAS-VIOT** Dominique, **M. CHANOT** Jean-Christophe, **M. DUTERTRE** Patrick, **Mme GLACHANT** Geneviève, **M. BAILLY** Christophe, **M. BUSSIERE** François, **M. PIERQUIN** Bernard.

Ont donné pouvoir :

M. DECOBERT Philippe pouvoir à Monsieur **CANOT** Philippe, **Mme CORME** Véronique pouvoir à Mme **DISANT** Marie, **Mme HANNOTIN** Françoise pouvoir à M. **BARTHELEMY** Alain, **Mme LEJEUNE** Simone pouvoir à M. **DUFLOX** Michael, **Mme LEQUEUX** Armelle pouvoir à M. **MARQUET** André, **Mme CAPRON** Annie pouvoir à Mme **FLORES** Maryse (jusqu'au point 15), **M. CLAUDE** Jean-Luc pouvoir à M. **NORMAND** Michel, **M. APOTHELOZ** Christian pouvoir à Mme **HUSSON** Elisabeth, **Mme LOUIS** Rachelle pouvoir à M. **HERBILLON** Didier, **Mme BERTELOODT** Odile pouvoir à Mme **MAJCHRZAK** Joëlle.

Etaient excusés :

Mme DUVAL Cendrina, **M. NARDAL** Ahmet, **M. PAILLA** Philippe, **Mme PIGEAUD** Mélanie,

Etaient absents :

M. COLSON Robert, **Mme BIHIN** Audrey, **M. DUMONT** Christophe, **M. ALEXANDRE** Thierry, **M. SCHUBER** Jean-Claude, **Mme JALOUX** Ginette, **M. MAROT** Christophe, **M. WELTER** Christian, **Mme MEURIE** Dominique, **M. LANDART** Denis, **Mme LAIR** Mandy, **M. BONHOMME** François, **M. BONHOMME** Bertrand, **M. HELLER** Christophe.

Membres en exercice : 112

Membres présents et représentés :

A partir du Vœu jusqu'au point 14 : 84 présents et 10 pouvoirs donnés
Au point 15 : 83 présents et 10 pouvoirs donnés
Du point 16 au point 21 : 82 présents et 9 pouvoirs donnés
Du point 22 au point 26 : 81 présents et 9 pouvoirs donnés

Le Conseil communautaire a désigné **André DROUARD et Bernard LENOBLE** en tant que secrétaires de séance.

Le Conseil communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

1. CC181218 – Engagement d'Ardenne Métropole envers les salariés et le repreneur de la société SAMBP

Monsieur le Président présente le vœu,

Il explique que l'entreprise SAM BP connaît des difficultés et des faiblesses de trésorerie. Il indique que le Tribunal de Commerce a donc décidé de placer l'entreprise en redressement judiciaire. Monsieur le Président indique qu'il faut que cette entreprise sorte de ce redressement. Il ajoute que la réglementation ne permet à une collectivité ni d'être actionnaire, ni de faire un prêt à une entreprise. La seule possibilité pour Ardenne Métropole de venir en aide à la SAM BP, est de racheter les bâtiments qu'elle occupe et de les lui louer ensuite. Monsieur le Président précise que le projet serait d'acheter les bâtiments au repreneur afin de lui apporter un soutien de trésorerie. Monsieur le Président ajoute qu'il s'agit de l'acquisition d'un actif. Il précise que cette acquisition est subordonnée au maintien de l'emploi sur place. En effet, Monsieur le Président explique que le plan de reprise vise le maintien de 126 emplois sur les 135 actuels.

Monsieur Christophe BAILLY fait l'intervention suivante : « Monsieur le Président, le montant du rachat éventuel des bâtiments de la SAM BP, s'il est approuvé, fera-t-il l'objet d'un emprunt en partie ou en totalité et si oui, le loyer prévisionnel comblera-t-il cet emprunt ? »

Monsieur le Président indique qu'Ardenne Métropole louerait les bâtiments à un tarif économique puisque le contraire serait illégal. Il ajoute que l'objectif est d'aider l'entreprise en injectant de la trésorerie mais qu'ensuite il faut aussi la faire vivre dans le cadre de la réalité économique.

Monsieur Philippe CANOT indique qu'il s'agit simplement d'un vœu mais que cela va engager Ardenne Métropole dans un processus économique assez lourd pour lequel il a quelques craintes. Il précise que le dirigeant actuel de la SAM BP a commis des erreurs de gestion. Monsieur CANOT explique que le contexte économique est difficile d'autant plus qu'il n'y a plus d'aide fiscale pour la pose de fenêtres. Monsieur CANOT souhaite savoir s'il s'agirait d'un loyer ou d'une location-vente. Il ajoute que même si le rachat des bâtiments est bordé par la condition de maintien des emplois sur place, chaque dirigeant fera ce qu'il veut. Monsieur CANOT précise que, dans le département des Ardennes, ce cas de figure s'est déjà produit. Il ajoute qu'Ardenne Métropole ne connaît rien sur le repreneur, notamment de ses capacités financières et économiques. Monsieur CANOT indique que ce repreneur a déjà repris une entreprise dans le département de la Marne et qu'il rencontre des difficultés pour la redresser. Monsieur CANOT souligne qu'il ne soutiendra pas ce vœu parce qu'Ardenne Métropole a d'autres besoins.

Monsieur Patrick FOSTIER indique que pour ce dossier, Ardenne Métropole est accompagnée par l'Etat. En effet, il explique qu'Ardenne Métropole travaille en collaboration avec les services de l'Etat qui eux, peuvent obtenir des informations financières et économiques sur le repreneur. Les services de l'Etat peuvent connaître les dettes sociales et fiscales du repreneur. Monsieur FOSTIER ajoute que cette proposition de reprise sera examinée par le Tribunal de Commerce qui rendra sa décision le 10 janvier 2019. Monsieur FOSTIER ajoute que la SAM BP est une entreprise qui gagne de l'argent, certes pas suffisamment, mais qui en gagne. L'entreprise a des résultats positifs.

Monsieur le Président indique qu'il est possible pour Ardenne Métropole de ne pas racheter ces bâtiments, mais dans ce cas, le repreneur retirera sa proposition de reprise et risque de présenter une offre beaucoup moins avantageuse pour la préservation de l'emploi. Monsieur le Président explique que dans l'hypothèse où Ardenne Métropole achèterait ces bâtiments et que l'entreprise ne serait pas redressée, la communauté d'agglomération a toujours la possibilité de revendre ou louer à une autre entreprise.

Monsieur Ghislain DEBAIFFE indique que, si Ardenne Métropole devenait propriétaire du bâtiment, il serait opportun de prévoir dans le contrat, le rachat des locaux par l'entreprise en cas de profits significatifs. Cela permettrait d'éviter que d'autres entreprises ne prennent cet exemple pour contraindre Ardenne Métropole à réitérer la même opération.

Monsieur DEBAIFFE souhaite savoir si ces bâtiments peuvent être modifiés en habitation.

Monsieur FOSTIER explique que le but de l'opération « leaseback » est l'achat, puis la location et enfin la revente. Il ajoute qu'Ardenne Métropole ne sera pas obligée de conserver les bâtiments. Monsieur FOSTIER précise que ces bâtiments ne sont pas transformables en locaux à usage d'habitation mais peuvent être réutilisés comme atelier de transformation ou autre. Il ajoute que ces bâtiments sont revendables et réutilisables.

Monsieur le Président admet que cette aide crée un précédent. Toutefois il explique que cette opération de rachat des bâtiments n'est possible que lorsque les bâtiments appartiennent à l'entreprise elle-même et non à une SCI. Or, beaucoup d'entreprises sont structurées en SCI qui appartiennent à la famille du dirigeant. Dans le cadre d'une SCI, Ardenne Métropole ne pourrait pas acheter les bâtiments. Par ailleurs, Monsieur le Président ajoute qu'un plan de reprise aussi intéressant ne se présente pas très souvent.

Monsieur André GODIN indique qu'à l'époque de la Communauté de Commune du Pays Sedanais l'entreprise ELIA a connu d'importantes difficultés. Monsieur GODIN explique que la Communauté de Commune lui a alors apporté son aide et qu'aujourd'hui les emplois s'en trouvent sauvés.

Monsieur Sylvain DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Tout le monde ici a le souci de préserver l'emploi chez SAM BP. Cependant, votre proposition de racheter les bâtiments de cette entreprise de 135 emplois située à Charleville-Mézières pour favoriser sa reprise par le groupe NEW CAP, qui s'engage à préserver 126 emplois, doit être examinée avec précaution et prudence. Le rachat des bâtiments de la SAM BP placée en redressement judiciaire, pour un coût d'environ 1 millions d'euros, risque de faire jurisprudence. D'autant que la situation économique de notre territoire est catastrophique et d'autres dossiers de ce type risquent de venir frapper à la porte de notre collectivité. Vous venez d'évoquer le cas similaire de l'usine DEVILLE. Le rachat des bâtiments par le Conseil départemental n'a pas empêché quelques années après la fermeture de cette usine. Le Conseil départemental se retrouve aujourd'hui propriétaire d'une friche industrielle sans trop savoir quoi en faire. Le soutien de l'État dans ce dossier a été évoqué. Il serait utile de connaître quel serait l'apport de celui-ci. Je note par ailleurs un grand absent dans ce dossier, il s'agit de l'Agence de développement économique. Cette agence largement subventionnée par les collectivités, aurait pu intervenir dans ce dossier sous la forme de prêt relais par exemple ».

Monsieur le Président indique que concernant l'entreprise DEVILLE, le site était pollué à cause de l'activité de fonderie. Il ajoute que cette entreprise était répertoriée comme étant amiantée à cause notamment des toitures.

Monsieur Alain BARTHELEMY indique que le dispositif du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) va de nouveau inclure le remplacement de fenêtres, information annoncée par François de Rugy lundi 17 décembre 2018. Il ajoute que le rétablissement de cette disposition, supprimée à la mi-2018, est de nature à favoriser l'activité de cette entreprise même si elle est plafonnée à 100 euros par fenêtre.

Monsieur Bernard LENOBLE indique que l'entrepreneur est rémois et qu'il ne vient pas d'un paradis fiscal.

Madame Maryse FLORES fait l'intervention suivante: « Monsieur FOSTIER cite les résultats positifs de la société SAMPB mais ils ne sont hélas pas assez positifs pour éviter cette situation.

Monsieur RAVIGNON cite que l'on n'ira pas seul, qu'il y aura des aides de l'Etat. Mais à quelle hauteur ?

Si le repreneur « met les voiles » qu'est-ce qu'on fera des murs ?

Il peut y avoir d'autres entreprises en difficulté. Il y a beaucoup de questionnements mais l'intérêt ici, c'est de sauver 126 emplois.

Je voterai donc pour ».

Après en avoir délibéré,

Sur 84 membres présents au moment du vote et 10 pouvoirs,

5 abstentions

- **APPROUVE** le vœu proposé par Monsieur le Président

2. CC181218-167 Désignation d'un membre à la Troisième Commission

Monsieur le Président présente le rapport,

Après en avoir délibéré,

Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **PROCEDE** à la désignation de Madame OSTROWSKI en tant que membre de la Troisième Commission

3. CC181218-168 Procès-Verbal du Bureau Communautaire du 15 Novembre 2018

Monsieur le Président présente le rapport,

Après en avoir délibéré,

Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Bureau Communautaire lors de la réunion du 15 Novembre 2018

4. CC181218-169 Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 20 Novembre 2018

Monsieur le Président, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 20 Novembre 2018

5. CC181218-170 Désaffectation d'un bien

Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la désaffectation

6. CC181218-171 Définition de l'intérêt communautaire en matière de voiries

Monsieur Patrick FOSTIER, Vice-président, présente le rapport.

M Le Président indique qu'il s'agit d'une compétence optionnelle pour Ardenne Métropole. Il rappelle que les membres du Conseil Communautaire ont déjà voté de ne prendre que la compétence de la voirie des ZAE. Cependant, la précédente délibération n'était pas suffisamment précise sur la définition de l'intérêt communautaire. Monsieur le Président explique qu'il s'agit donc de préciser que les voiries des ZAE sont d'intérêt communautaire.

Monsieur André GODIN indique qu'il souhaite que soit précisé le terme « voiries » par « voiries de dessertes » car les transites appartiennent à d'autres collectivités. Monsieur GODIN estime que le transfert de l'ensemble des voiries à Ardenne Métropole n'est pas possible car il faudrait que chaque Conseil Municipal concerné, délibère en ce sens. Cela ne peut pas être une décision unilatérale d'Ardenne Métropole.

Monsieur le Président indique qu'Ardenne Métropole n'a pas vocation à reprendre l'ensemble des voiries et que ce n'est pas ce qui est proposé aujourd'hui au vote. Monsieur le Président ajoute qu'il n'est pas question de modifier le régime des voiries communales.

Monsieur Patrick FOSTIER fait remarquer qu'il n'y a pas d'ambiguïté sur la nature des voiries grâce au plan qui est annexé au rapport.

Monsieur Gérard KRAUSS propose d'établir la liste des voiries relevant de l'intérêt communautaire.

Monsieur FOSTIER précise qu'il y a 19 zones concernées avec des photos dans le rapport. Chaque zone fait l'objet d'une photo.

Monsieur GODIN indique qu'une délibération des Conseils Municipaux est indispensable car le domaine public est inaliénable.

Monsieur FOSTIER répond que les voiries concernées restent la propriété de la commune mais qu'Ardenne Métropole doit remplir les obligations du propriétaire. Il ajoute que les conventions avec chaque commune figurent dans le rapport n°19.

Après en avoir délibéré,
Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs
A l'unanimité moins 1 abstention

- **DECLARE** d'intérêt communautaire les voiries et parcs de stationnement des 19 zones d'activités économiques au titre de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

7. CC181218-172 Tarification de la saison jeune public " Entre Petits et Grands"

Madame Elisabeth HUSSON, Vice-présidente, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,

Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus présenté,
- **SOLLICITE** une subvention au titre du programme FEADER – mesure LEADER 2014-2020,
- **S'ENGAGE** à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour atteindre le taux maximal d'aide publique,
- **APPROUVE** la composition du comité d'évaluation de la prestation de marché comme suit :
 - Mme Elisabeth HUSSON, vice-présidente en charge des équipements et du développement culturel
 - M. Gérard CARBONNEAUX et Mme Marie-Louise OSTROSKI membre de la 3^{ème} commission
 - La direction de la culture
 - Le titulaire du marché
- **APPROUVE** la tarification ci-dessus présentée,
- **PRECISE** que le titulaire du marché percevra pour le compte d'Ardenne Métropole la vente des billets des séances tout public la recette et agira en qualité de régisseur mandataire placé sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes des spectacles de la direction culture. Il sera soumis à une comptabilité et à un contrôle définis par convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mener toutes les démarches et à signer tout acte permettant l'application de la présente délibération.

8. CC181218-173 Avance remboursable aux porteurs de projets LEADER 2018

Monsieur Michel NORMAND Vice- Président, présente le rapport,

Monsieur Frédéric GILLET demande où en sont les autres projets.

Monsieur Didier HERBILLON répond que les autres projets suivent leur cours.

Monsieur Guillaume LUCZKA indique qu'il est favorable à ce projet cependant il évoque des problèmes quant au retard et modalités de paiement. Monsieur LUCZKA ajoute qu'Ardenne Métropole gagnerait à financer en direct les projets, sans passer par les comités de programmation.

Monsieur le Président indique qu'il existe des dysfonctionnements dans le programme LEADER mais qu'Ardenne Métropole ne peut pas laisser passer la possibilité de récupérer une partie de ses fonds.

Après en avoir délibéré,

Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le dispositif d'avances remboursables aux porteurs de projets LEADER pour l'année 2018.
- **APPROUVE** une avance remboursable à :
 - a) « Conception, réalisation, animation d'une émission radiophonique sur et par Radio Bouton avec l'implication d'habitants, d'acteurs socio-culturels, économiques publics ou privés du territoire de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole » porté par l'association Radio Bouton
15 760 euros
 - b) « Equipement en vue de la création d'une micro-crèche » porté par la Mairie de St Laurent
24 000 euros

c) « Création d'une offre de service pour les personnes âgées dans le cadre des démarches administratives par internet, avec cours d'initiation et de perfectionnement » porté par la Mairie de Prix-Les-Mézières

7 624.26 euros

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents pour la mise en œuvre de ces avances remboursables

9. CC181218-174 Avances sur subvention

Monsieur Michel NORMAND, Vice- Président, présente le rapport,

NE PRENNENT PAS AU VOTE :

- **Mission Locale de Charleville-Mézières** : Patrick FOSTIER, Alain BEAUFEY, Evelyne LANDART, Guillaume MARECHAL, Mélanie PIGEAUD, Christophe DUMONT, Françoise HANNOTIN, Eric MOINE.
- **Mission Locale de Sedan** : Yannick DISCRIT, Monique HUCORNE, Maryse FLORES, Philippe CANOT.
- **Office de tourisme communautaire** : Raymonde MAHUT, Patrick FOSTIER, Alain BEAUFEY, Evelyne LANDART, Christophe HELLER, Rachelle LOUIS, Joëlle MAJCHRZAK, René GREGOIRE et André MARQUET.

Après en avoir délibéré,

Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs,

Le Conseil Communautaire procède à un vote séparé pour :

- Mission locale de Charleville-Mézières : A l'unanimité moins 1 abstention,
- Mission locale de Sedan : A l'unanimité moins 1 abstention,
- Office du tourisme : A l'unanimité,

Pour les autres associations (Musique Enseignement, Etoile de Charleville-Mézières, Flammes Carolo-basket et Comité cyclisme du circuit des Ardennes), les membres du Conseil communautaire procèdent à un vote global :

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les avances de subvention suivantes :
 - Association Musique Enseignement pour un montant de 4 000 €
 - Mission Locale de Charleville-Mézières pour un montant de 30 065€
 - Mission Locale de Sedan pour un montant de 19 395€
 - Office de Tourisme de Charleville/Sedan en Ardenne pour un montant de 150 000 €
 - Etoile de Charleville-Mézières pour un montant de 55 500
 - Flammes Carolo-basket Ardennes pour un montant de 50 500 €
 - Comité cyclisme du circuit des Ardennes pour un montant de 6 250€
- **APPROUVE** les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

10. CC181218-175 Ouverture de crédits par anticipation

Monsieur Michel NORMAND, Vice- Président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,

Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ouverture par anticipation des crédits 2019, dans les limites suivantes pour chaque budget :
 1. 100% des dépenses de fonctionnement 2018
 2. 25% des dépenses d'investissement 2018
 3. Crédits prévisionnels 2019 conformément aux échéanciers de chacune des autorisations de programme

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

11. CC181218-176 Transfert de résultat Eau et Assainissement

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des transferts de résultats issus des communes :

Les déficits repris donneront lieu à des mandats aux comptes 1068 (investissement) ou 678 (fonctionnement)

Les excédents repris donneront lieu à des titres de recettes aux comptes 1068 (investissement) ou 778 (fonctionnement)

- **ACCORDE** à la commune de Lumes une subvention de 7 849,13 portant remboursement des admissions en non-valeur prononcées au titre de l'eau et de l'assainissement

Budget Assainissement	1 962,28
Budget Eau	5 886,85
Total	7 849,13

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

12. CC181218-177 Attribution de compensation 2018 définitives

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,
Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification d'attribution de compensation 2018, --87 695,00 € à l'encontre de la ville de Charleville-Mézières.
- **APPROUVE** le tableau des attributions de compensation définitives 2017
- **S'ENGAGE A REVISER** ultérieurement l'attribution de compensation versée à la ville de Charleville-Mézières en fonction du montant de l'AC variable 2018 définitive.

13. CC181218-178 Décision Modificative n°3

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,
Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE :**

- la décision modificative N°3 2018, par nature et par chapitre et avec les opérations d'équipement du budget général

Budget général	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-81 161,00	-81 161,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	-594 933,81	-594 933,81

- les modifications d'autorisations de programme :

- la décision modificative N°2 2018, par nature et par chapitre du budget annexe de l'eau

Budget annexe Eau	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	28 758,00	28 758,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00

- la décision modificative N°2 2018, par nature et par chapitre du budget annexe de l'assainissement

Budget annexe Assainissement	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	58 148,00	58 148,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	42 595,00	42 595,00

14. CC181218-179 Groupement de commande PCAET - désignation d'un représentant pour la CAO

Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 84 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **DESIGNE** M. Jean-François FREROT titulaire et M. Gérard KRAUSS en qualité de suppléant, représentants d'Ardenne Métropole au sein de la CAO du groupement de commande « PCAET »

15. CC181218-180 Signature de deux avenants aux quatre conventions d'utilisation de l'abattement TFPB

Monsieur Darkaoui DARKAOUI-ALLAOUI, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Sylvain DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « En 2016, j'avais voté pour ce dispositif car la convention pour un abattement de 30% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) passée avec les bailleurs sociaux, Habitat 08 et Espace Habitat, affichait une volonté d'utiliser cet argent pour améliorer la qualité de vie dans les logements. Or, force est de constater que sur la période 2016/2018 la plupart des engagements pris n'ont pas été respectés. D'ailleurs aucun bilan précis des actions engagées par les bailleurs n'a été communiqué. Je pointe notamment deux sujets sur lesquels j'étais intervenu à l'époque, le renforcement du nombre des gardiens d'immeubles et la suppression progressive des vide-ordures, la situation n'a guère évoluée. Sur ces questions rien n'a sensiblement bougé. Pour les gardiens la suppression de ceux-ci s'est même renforcée. Pourtant, le montant annuel d'exonération partielle de la TFPB n'est pas anodin et représente aux environs de 800 000,00 euros. Devant cette attitude des bailleurs sociaux je ne voterai pas les avenants proposant de prolonger le dispositif pour les années 2019 et 2020. Je voterai contre ce rapport. J'ai voté ce dossier pour il a quelques années et je considère que cela n'a pas été respecté. Nous n'avons d'ailleurs pas de bilan ».

Monsieur le Président répond que le bilan est à disposition sur la plateforme de dématérialisation.

Monsieur Salah CHAOUCHI indique qu'Ardenne Métropole travaille avec Monsieur Pierre DELFORGE et Habitat 08 pour éliminer les vides ordures et qu'il s'agit d'une priorité.

Monsieur Farid BESSAOUDI indique qu'historiquement l'abattement était accordé aux bailleurs sans que la collectivité ait son mot à dire. Désormais les collectivités sont signataires de ce dispositif ; même si ce dispositif n'est pas satisfaisant.

Après en avoir délibéré,
Sur 83 membres présents et 10 pouvoirs,
1 contre et 3 abstentions

- **APPROUVE** les avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la période 2019-2020.

16. CC181218-181 Valorisation des thermes de WARCQ – Fond de concours

Madame Raymonde MAHUT, Vice-présidente, présente le rapport,

Monsieur Jean-Pierre RENVOY souhaite savoir à qui appartient le terrain.

Monsieur Bernard PIERQUIN indique qu'il s'agit d'un terrain appartenant au Conseil Départemental des Ardennes.

Monsieur Jean-Luc CLAUDE se demande pourquoi Ardenne Métropole n'a pas exigé de la société GRDF qu'elle supprime le tuyau qui passe en plein milieu et remette le site en bon état.

Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 9 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la subvention d'Ardenne Métropole au Conseil Départemental, de 20 000€, dédiée au projet « Thermes de Warcq

17. CC181218-182 Convention financière avec le Conseil Départemental des Ardennes - Travaux Agence de Développement du Tourisme / Office communautaire du Tourisme

Monsieur Didier HERBILLON, Vice-président, présente le rapport,

Ne prennent pas part au vote : Raymonde MAHUT, Patrick FOSTIER, Alain BEAUFEY, Evelyne LANDART, Christophe HELLER, Rachelle LOUIS, Joëlle MAJCHRZAK, René GREGOIRE et André MARQUET.

Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 9 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 60 000€ au Conseil Départemental des Ardennes, affectée aux travaux sur le bâtiment accueillant l'ADT et l'office de tourisme
- **APPROUVE** la Proposition de convention financière entre Ardenne Métropole et le Conseil Départemental des Ardennes relative aux travaux d'aménagement de l'immeuble sis 24, Place Ducale à Charleville-Mézières.
- **PRECISE** que les crédits seront proposés en décision modificative

18. CC181218-183 Initiative Ardennes - Complément de participation 2018

Monsieur Alain BEAUFEY, Vice-président, présente le rapport,

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : Madame Dominique NICOLAS-VIOT et Monsieur Patrick FOSTIER

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'une association qui aide vraiment à la création d'entreprise, notamment par le biais de prêt à taux zéro. Il ajoute que c'est une mission importante gérée par des bénévoles.

Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 9 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association Initiative Ardennes d'un montant de 9 035 € pour l'année 2018.

19. CC181218-184 ZAE – Validation des périmètres et conventions d'entretien relatives

Monsieur Patrick FOSTIER, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 9 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les périmètres définis des zones d'activités selon les cartographies présentées dans les fiches produites par le cabinet Immergis, en pièces jointes,
- **APPROUVE** le projet de convention qui sera adapté à chacune des communes en fonction des éléments validées en CLECT le 31 mai puis en Conseil le 26 juin 2018,
- **APPROUVE** le diagnostic technique réalisé et contenu dans ces mêmes fiches.

20. CC181218-185 Dérogation municipale à la règle du repos dominical des salariés en 2019 - "Dimanches du Maire"

Monsieur Patrick FOSTIER Vice-Président présente le rapport,

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Afin de respecter les conditions de travail des employés du commerce et la protection des commerces du centre-ville, je vote traditionnellement contre ce genre de dossier qui permet aux grandes surfaces d'ouvrir 12 dimanches contre les 5 autorisés par la loi. Cependant, ces dernières semaines, en raison du blocage des routes, le chiffre d'affaire des supermarchés

a sensiblement diminué. Certains parlent même d'avoir recours au chômage partiel. Exceptionnellement et compte tenu de ce contexte, je m'abstiendrai ».

Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 9 pouvoirs,
A la majorité avec 2 abstentions,

- **APPROUVE** les propositions formulées par les communes

21. CC181218-186 Modification du TDE

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice - Président présente le rapport,

Monsieur Gérard KRAUSS indique que tout le personnel de Sedan a désormais pour résidence administrative Charleville-Mézières. Par conséquent Monsieur KRAUSS s'interroge sur l'utilisation des locaux de Sedan.

Monsieur le Président répond que les locaux hébergent une pépinière d'entreprises et que six entreprises y sont actuellement installées.

Monsieur KRAUSS s'interroge sur le personnel, qui est resté à Sedan.

Monsieur le Président répond qu'il y a des agents du conservatoire, ainsi que l'antenne de la SMAC et un agent d'accueil qui sont toujours présents sur le site de Sedan.

Monsieur Didier HERBILLON indique que les 3 agents du service de l'aménagement du territoire étaient isolés du reste du service et que, pour plus d'efficacité, ces agents ont été rapatriés au siège d'Ardenne Métropole.

Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 9 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président s'excuse, quitte la séance et demande à M. HERBILLON de présider le Conseil Communautaire.

22. CC181218-187 Convention relative au reversement des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte

Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 9 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention relative au reversement des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte en application des articles L 213-10-3 et L 213-10-6 du Code de l'Environnement ;
- **AUTORISE** la signature de ladite convention par le Président.

23. CC181218-188 Convention de vente d'eau potable en gros à la commune d'Ham-Les-Moines

Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 9 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de vente d'eau potable en gros à la commune de Ham-Les-Moines ci-annexée ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer cette convention ainsi que tout autre document permettant la mise en œuvre de cette délibération

24. CC181218-189 Fixation de la tarification Eau et Assainissement

Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 9 pouvoirs

A l'unanimité moins 1 abstention

- **APPROUVE** les propositions émises ;
- **APPROUVE** le barème de facturation des redevances et surtaxes communautaires en eau et en assainissement correspondant à la proposition retenue, pour une application au 1^{er} janvier 2019 ;
- **APPROUVE** le barème de facturation des autres prestations dans le cadre des abonnements aux services d'eaux pour une application au 1^{er} janvier 2019 ;
- **APPROUVE** le barème de facturation de prestations diverses pour compte de tiers pour une
- **APPROUVE** le barème de facturation attaché à la vente d'eau potable en gros pour une application au 1^{er} janvier 2019 ;
- **APPROUVE** le principe de réétudier chaque année jusqu'en 2021, les résultats de simulation, afin d'y intégrer les nécessités financières liées à l'inflation, aux remboursements des emprunts, aux programmes pluriannuels d'investissement et à tout autre élément financier qui se ferait jour.

25. CC181218-190 Avenants aux contrats de DSP de DONCHERY

Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 9 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les projets d'avenants aux contrats pour l'exploitation par affermage du service de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire de DONCHERY ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération

26. CC181218-191 Avis sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Monsieur Pierre DELFORGE, Vice-président, présente le rapport.

Monsieur Sylvain DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « C'est un dossier important qui nous est soumis ce soir. Tout d'abord, je ne trouve pas pertinent que le périmètre arrêté pour ce Plan régional de prévention et de gestion des déchets soit la région Grand Est. Nous n'avons, en effet, peu de choses en commun avec les autres départements de la région. Jusqu'à maintenant les plans déchets s'élaboraient à l'échelle départementale. Dans ce plan, certains aspects sont préoccupants et notamment la volonté de fermer, à termes, les centres d'enfouissement. Cela ne correspond pas à la configuration ardennaise. Si l'objectif est de remettre sur le tapis la construction d'une usine d'incinération, je préviens tout de suite que je m'opposerai à cette décision. Au regard de l'actualité et des salaires faramineux attribués à l'encadrement, je réaffirme la nécessité de dissoudre la SEM Arcavi et de l'intégrer dans la société Valodéa. »

Monsieur Pierre DELFORGE indique que ce sont des propositions de principes dans l'attente de la Feuille de Route de l'Economie Circulaire (FREC).

Monsieur Didier HERBILLON indique que le rapport lui-même fait état d'un certains nombres de réserves.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 9 pouvoirs

A l'unanimité,

- **APPROUVE** avec ou sans réserves, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) élaboré par la Région GRAND EST et visant à orienter et coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés afin d'améliorer la prévention, le recyclage et la valorisation des déchets produits sur l'ensemble du territoire.